



Québec, le 15 juin 2015

**Objet : Votre demande d'accès à l'information du 10 juin 2015**

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande d'accès citée en objet et à la suite d'une conversation téléphonique le 12 juin, je vous mentionne que les rapports annuels de gestion de la Commission des relations du travail sont diffusés sur son site Web. Vous les trouverez dans la section « formulaires et publications » ([www.crt.gouv.qc.ca](http://www.crt.gouv.qc.ca)).

En ce qui a trait aux autres questions, la Commission n'engage aucune firme d'enquête privée.

En vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), nous vous rappelons qu'il vous est possible de faire une demande de révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Pour plus de renseignements, nous vous invitons à prendre connaissance de l'avis joint à la présente.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

***Original signé par***

Claude Métivier  
Secrétaire et directeur général  
et responsable de l'accès à l'information

p. j.